

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 11 avril 2019

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 11 avril

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

04/04/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
04/04/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mme MONDIN-SEAILLES
Christiane, M. LABEYRIE Nicolas, Mme CUZACQ Geneviève, M. LANSMANT
Sébastien, Mme CARRERE Amandine, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY
jean-Marc.

Excusés : Mmes DESPAX Nelly (donne procuration à M. BEZERRA Gérard),
DAL BEN Carine, PLOQUIN Cécile.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de Gestion du lotissement « Les Jardins de Bitalis » dressé
par M. Christophe CHAMBON et Mme Edith BABOU

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des
mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des
comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des
restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le C.A de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes
figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les
mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été
prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y
compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à MONTREAL le 11 avril 2019.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.